

DÉLIBÉRATION

OBJET : OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU CD 13

L'an deux mille vingt-trois, **le 27 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **20/06/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Procurations : **Gabriel SCHANG a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Nathalie CRESPIY a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Patrick PIN,**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2023-036

Monsieur le Maire explique que les demandes de subvention effectuées en 2022 n'ont pas toutes été étudiées. Il est donc nécessaire de redéposer des dossiers avec des montants actualisés.

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

SOLLICITE dans le cadre de l'aide apportée aux Communes, auprès de Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du Fonds Départemental d'Aide au développement local, et auprès de la Région PACA, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, une subvention relative à la réhabilitation d'un bâtiment communal pour la construction de deux logements sociaux réalisée en 2023 ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux subventionnable	: 453 714.40 €
Subvention du Conseil Départemental (FDADL) (35 %)	: 158 800.04 €
Subvention de la Région (FRAT) (35 %)	: 158 800.04 €
Autofinancement de la Commune (30 %)	: 136 114.32 €
TVA financée par la Commune	: 58 078.42 €
Total TTC	: 511 792.82 €

Echéancier prévisionnel : 2^{ème} semestre 2023

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 27/06/2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**

